

TARIFS ANNUELS 2022-2023

Horaire hebdomadaire	Com Com (1)		Hors Com Com	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
Eveil - Initiation musicale – parcours cuivre	300 €	—	360 €	—
30mn instrument ou parcours musical, 1h00 FM et 1h00 orchestre	600 €	678 €	720 €	814 €
Participation à l'accord des pianos (Uniquement pour les pianistes)	42 €	42 €	50 €	50 €
Option 15 mn instrument	216 €	291 €	259 €	349 €
Théâtre	180 €	300 €	216 €	360 €
Danse	213 €	300 €	256 €	360 €
Cours à la carte	—	150 €	—	180 €
Pratiques collectives	372 €	—	446 €	—

(1) Concerne les communes de: Felling, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesseling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, St-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein.

POUR TOUS LES ELEVES DE MUSIQUE, DANSE ET THEATRE :

L'inscription à l'association implique un engagement annuel,

- La cotisation est annuelle et familiale, adresse postale et RIB identique : cotisation de 25€,
- Les tarifs et l'engagement sont annuels, facturés en début de saison,
 - Par chèque en 1 ou 3 fois, datés et remis le jour de l'inscription, encaissés en début de trimestre, (septembre, janvier, avril)
 - Par prélèvement en 1 ou 3 fois en début de trimestre,
 - Par chèques vacances ANCV en 1 fois en début de saison,
- Le règlement en espèce n'est pas accepté,
- Tout désistement en cours d'année doit être précédé d'une lettre écrite adressée au directeur 15 jours avant le début du trimestre suivant. Aucun désistement ne sera accepté par téléphone ou annoncé uniquement au professeur,
- Aucun remboursement ne sera effectué sans avis favorable du Conseil d'Administration, à la suite d'un écrit dûment motivé lui étant adressé,
- Tout trimestre entamé est dû,
- Tout élève prenant des cours d'instrument peut participer gratuitement aux différentes pratiques collectives de l'EMHT.

1 séance d'essai avant engagement : concernent uniquement les **nouveaux élèves** des cours d'éveil et d'initiation musicale, de danse et de théâtre sur la première séance de la rentrée de septembre.

Les harmonies peuvent soutenir leurs membres ou futurs membres pour le financement de l'écolage.

REDUCTION APPLIQUEE	
Nb d'activités pratiquées	Réduction appliquée en %
1	0%
2	5%
3	8%
4	10%
5	12%

- La réduction s'applique à toutes les activités de l'EMHT, musique, danse et théâtre, enfants et adultes,
- Elle est calculée par famille (adresse postale et RIB identiques),
- La remise maximale accordée est de 12 %,
- 1 cours d'instrument + FM + orchestre compte pour 1 activité,
- Les cours à la carte, ainsi que les activités gratuites ne sont pas prises en comptes pour le calcul de la réduction.

Exemple : Dans une famille, une maman fait de la clarinette, un enfant éveil et danse et un autre enfant suit un cours de flûte traversière avec FM. Au total : 4 activités. Réduction appliquée : 10% sur le total.

Ces tarifs vous sont proposés grâce au soutien de la Communauté de Communes de Saint-Amarin et de la Collectivité Européenne d'Alsace.